



Groupe de l'Outre-Mer
Le Président

Paris, le 29 février 2016

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le cadre de sa nouvelle organisation de contrôle de ses frontières, le Canada a décidé de rendre obligatoire une Autorisation de Voyage Electronique (AVE) pour les ressortissants des pays étrangers exemptés de demande de visa (hors Etats Unis d'Amérique).

Cette décision suscite l'inquiétude légitime des citoyens français résidants sur l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon dans la mesure où elle constitue de facto une entrave à la libre circulation entre un territoire français d'outre-mer et sa métropole. Car en effet, en l'absence de liaison aérienne directe entre la France métropolitaine et l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, les voyageurs en partance ou à destination de ce territoire français n'ont d'autres choix que de transiter par le Canada.

En fonction des cas (évacuations sanitaires, cas des binationaux, cas des condamnés de justice, etc.) cette nouvelle procédure risque de compliquer encore davantage les déplacements des Saint-Pierrais et des Miquelonnais.

Soucieux de préserver la bonne intégration de cette collectivité d'Outre-mer dans son environnement régional et de veiller à ce que la continuité territoriale entre la métropole Française et ses Outre-mer soit une réalité effective, le Groupe de l'Outre-mer du Conseil Economique Social et Environnemental attire votre attention sur la nécessité de mettre en place - à l'instar ce qui a été fait pour les citoyens des Etats-Unis d'Amérique - une exemption totale d'AVE pour les résidents français de Saint-Pierre et Miquelon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christian Vernaudo

M. Justin TRUDEAU,
Premier Ministre du Canada
Cabinet du Premier Ministre
80 rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2